Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212902761-20260605-DEL_05_06_26_7-DE

Commune de SIBIRIL

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'année deux mille vingt-six,

Le cinq juin à dix-neuf heures quinze,

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal de SIBIRIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de SIBIRIL, en séance publique, sous la présidence de Monsieur EDERN Jacques, Maire.

Date de la convocation : 28 mai 2026

Etaient présents : M.M. EDERN Jacques, GUIVARCH Eliane, ABGRALL Serge, CREACH Philippe, GRALL Juliette, LELOUTRE Christophe, HALLIER Pascal, QUEMENER Jean-Jacques, JONCOUR Milène, LE REST Caroline, LABOURIER Quentin, PERHIRIN Johanna, QUIVIGER Antoine, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mmes DUMONT Stéphanie (procuration à EDERN Jacques), TANGUY Cloé (procuration à QUIVIGER Antoine).

Secrétaire de séance : PERHIRIN Johanna

♦♦

Point n°7
FONCIER : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A PORT NEUF

Des travaux de confection et de pose d'une trappe en inox ont été réalisés début février 2023 au niveau du clapet à marée de Port Neuf. Ces travaux, exécutés par la société Breizh Fer pour un montant de 1 380 €, ont été intégralement pris en charge par Monsieur Jean-Jacques FAUJOUR, propriétaire de la parcelle concernée.

En contrepartie de cette prise en charge, Monsieur FAUJOUR a consenti à la rétrocession de sa parcelle au SIEA de Cléder-Sibiril. Cette parcelle, d'une superficie de 854 m² et cadastrée section AX n° 5 avait précédemment fait l'objet d'une délibération du syndicat des eaux le 11 juillet 2023, désormais dissous depuis le 1er janvier 2026.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AX N° 5, d'une surface de 854 m², situé à Port Neuf appartenant à Monsieur Jean-Jacques FAUJOUR ;**
- **Fixe le prix d'achat à l'euro forfaitaire ;**
- **Charge l'Etude de Maître LEMOINE de la rédaction et la publication des actes dont les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces et formalités relatives à cette acquisition.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Jacques EDERN

MAIRIE DE SIBIRIL 29 (Finistère)